

Proposition de Raccordement individuel pour une Installation de Consommation BT de puissance supérieure à 36 kVA

Identification : **Enedis-FOR-RAC_20E**

Version : **3**

Nb. de pages : **11**

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	01/07/2009	Création	
2	30/01/2014	Prise en compte de l'évolution des procédures de raccordement suite à la délibération de la CRÉ du 25 avril 2013	
3	01/03/2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis	ERDF-FOR-RAC_20E

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-FOR-RAC-12E : « Demande de raccordement d'une Installation de Consommation de puissance supérieure à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension géré par Enedis »

Enedis-FOR-RAC-18E : « Convention de Raccordement individuel pour une consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA – Conditions générales »

Enedis-FOR-RAC-14E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis »

Résumé / Avertissement

Ce document décrit les composantes techniques et financières de la Proposition de Raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis relative à une Installation de Consommation alimentée en basse tension pour une puissance supérieure à 36 kVA.

La contribution financière intègre :

- la contribution au coût du branchement ;
- et la contribution au coût de l'extension de réseau lorsque celle-ci est à la charge du Demandeur du raccordement (cas d'application des articles L332-8 ou L332-15 du Code de l'urbanisme et cas des opérations ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme) et qu'elle est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis.

Les termes commençant par une majuscule, lors de leur première occurrence, dans le présent document, sont définis dans le glossaire de la Documentation Technique de Référence.

NB concernant la mise en œuvre du formulaire :

Les champs en bleu doivent être confirmés ou supprimés (une option ou variante parmi celles proposées entre les signes « ----- » doit être sélectionnée ; les autres doivent être supprimées).

Un champ en bleu entre [] doit être renseigné.

SOMMAIRE

1. Objet de la Proposition de Raccordement	3
2. Caractéristiques du projet.....	3
2.1. Puissance de Raccordement	3
2.2. Description du raccordement	4
2.3. Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage	4
2.4. Dispositif de Comptage	4
2.5. Répartition des travaux de raccordement	4
3. Contribution au coût du raccordement.....	6
3.1. Modalités générales.....	6
3.2. Montant de votre contribution.....	6
3.3. Montant de l'acompte	7
3.4. Clause de révision de prix	7
4. Conditions d'acceptation de la Proposition de Raccordement.....	7
5. Conditions préalables à la réalisation des travaux	7
6. Échéancier du raccordement.....	8
7. Modalités de règlement.....	9
8. Préparation de la mise en service de l'Installation	9
9. Modification de la demande initiale	9
10. Information du Demandeur	9
11. Accord	10
Annexe 1 - dossier de demande de raccordement	11
Annexe 2 - détail de la contribution au coût du raccordement	11

Proposition de Raccordement électrique¹
n°[numéro proposition] du [date proposition]
valable jusqu'au [date validité]

Destinataire de la proposition : [nom destinataire proposition] Demandeur : [nom du Demandeur]
au nom et pour le compte du Demandeur²

Adresse du destinataire :
[adresse destinataire proposition]
[code postal] [commune]
[pays]

Adresse des travaux de raccordement :
[adresse travaux]
[code postal] [commune]

1. Objet de la Proposition de Raccordement

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document constitue la proposition d'Enedis pour le raccordement de vos Installations au Réseau Public de Distribution Basse Tension, présentant la solution de raccordement :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de votre Installation conformément à votre demande ;
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession ;
- conforme à la Documentation Technique de Référence publiée par Enedis.

Elle est établie en deux exemplaires originaux et est élaborée en fonction :

- des caractéristiques de votre demande de raccordement, qualifiée par Enedis après échanges éventuels ;
- de la situation du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution au moment de votre demande ;
- le cas échéant, des décisions de la commune ou de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière d'urbanisme, concernant le financement de la contribution relative à l'extension du Réseau Public de Distribution rendue nécessaire pour le raccordement de votre projet.

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

2. Caractéristiques du projet

2.1. Puissance de Raccordement

Conformément à votre demande de raccordement reçue le [jj/mm/aaaa], qualifiée par Enedis le [jj/mm/aaaa], le raccordement au Réseau Public de Distribution BT de [décrire l'Installation] située à [adresse de l'Installation], est dimensionné pour une Puissance de Raccordement de [Puissance de Raccordement] kVA. Les documents constituant votre dossier de raccordement figurent en annexe 1.

¹ Pour une Installation de Consommation d'électricité

² La partie soulignée est à insérer uniquement si le destinataire est le mandataire.

2.2. Description du raccordement

Ce raccordement est réalisé par l'intermédiaire³ :

- d'un raccordement [aérien/souterrain, souterrain] au réseau BT existant ;
- d'un départ direct du poste HTA/BT de Distribution Publique (DP) existant situé à [situation géographique du poste DP] ;
- d'un départ direct en BT depuis le poste HTA/BT de Distribution Publique à créer à [situation géographique du poste DP].

et se compose⁴ :

- d'un branchement,
- d'un branchement et d'une extension de réseau,
- d'une extension de réseau.

Les Ouvrages de Raccordement, dont la réalisation est placée sous la responsabilité d'Enedis, sont constitués comme suit⁵ :

	Descriptif technique
<i>branchement</i>	<i>[nature des conducteurs], [section], [longueur]</i>
<i>extension de réseau</i>	<i>[nature des conducteurs], [section], [longueur]</i> Exemple : xx m de câble souterrain 150 mm ² alu...

2.3. Emplacement du Point de Livraison et du Point de comptage

Option 1⁶

Le Point de Livraison et le Dispositif de Comptage de l'Installation sont installés dans une armoire située en domaine privé en limite de votre parcelle. Le Point de Livraison est fixé aux bornes aval du dispositif de sectionnement placé dans l'armoire.

Option 2⁶

Vous avez souhaité que le Point de Livraison et le Dispositif de Comptage de l'Installation soient installés dans un local dédié, situé en domaine privé. Le Point de Livraison est fixé aux bornes aval du dispositif de sectionnement placé dans le coffret de contrôle et de commande (vous réalisez la tranchée entre le CCPI et le coffret).

Option 3⁶

Vous avez souhaité que le Point de Livraison et le Dispositif de Comptage de l'Installation soient installés dans vos locaux à un emplacement mis à la disposition d'Enedis. Le Point de Livraison est fixé aux bornes aval du dispositif de sectionnement placé dans le coffret de contrôle et de commande (Enedis réalise la tranchée entre le CCPI et le coffret).

2.4. Dispositif de Comptage

Les caractéristiques du Dispositif de Comptage installé sont décrites dans la Convention de Raccordement.

2.5. Répartition des travaux de raccordement

Option 1 : si le Point de Livraison est en limite de parcelle⁷

Les travaux suivants sont réalisés par Enedis :

- fourniture et pose du poste DP,
- réalisation des tranchées, fourniture et pose de xx m de câble,
- confection de la dalle pour l'armoire, fourniture, pose et le raccordement de celle-ci avec l'équipement électrique,
- fourniture, pose et raccordement du Dispositif de Comptage,
-

³ Sélectionner l'option choisie

⁴ Sélectionner l'option choisie

⁵ Compléter le tableau ci-après : décrire l'ensemble du raccordement quel que soit le payeur (le Demandeur et / ou la commune).

⁶ Sélectionner l'option choisie

⁷ Compléter et / ou supprimer

Les travaux suivants sont réalisés par vos soins :

- travaux de maçonnerie pour encastrement de l'armoire,
- saignée pour passage de câbles,
- reprise des revêtements de façade,
- raccordement de l'Installation en aval du Point de Livraison,
-

Option 2 : si le Point de Livraison n'est pas en limite de parcelle et que le Demandeur réalise la tranchée

Les travaux suivants sont réalisés par Enedis :

- fourniture et pose du poste DP,
- réalisation des tranchées, fourniture et pose de xx m de câble en domaine public,
- fourniture, pose et raccordement du CCPI en limite de parcelle,
- fourniture, pose et raccordement du Dispositif de Comptage (préciser l'emplacement),
- fourniture et pose de xx m de câble sss mm² alu et de la liaison téléreport entre le CCPI et le coffret de comptage.

Les travaux suivants sont réalisés par vos soins :

- travaux de maçonnerie pour encastrement du CCPI,
- saignée pour passage de câbles,
- reprise des revêtements de façade,
- raccordement de l'Installation en aval du Point de Livraison,
- confection de la tranchée entre le CCPI et le coffret de comptage,
- fourniture et pose du fourreau (préciser le diamètre). Un plan de recollement 1/200^{ème}, comportant le tracé du fourreau, entre le CCPI et le coffret de comptage, sera établi par vos soins,
- fourniture et pose de caniveaux.

Option 3 : si le Point de Livraison n'est pas en limite de parcelle et qu'Enedis réalise la tranchée en domaine privé

Les travaux suivants sont réalisés par Enedis :

- fourniture et pose du poste DP,
- réalisation des tranchées, fourniture et pose de xx m de câble,
- fourniture, pose et raccordement du CCPI en limite de parcelle,
- fourniture, pose et raccordement du Dispositif de Comptage (préciser l'emplacement),
- confection de la tranchée entre le CCPI et le coffret de comptage,
- fourniture et pose du fourreau (préciser le diamètre),
- fourniture et pose de xx m de câble sss mm² alu et de la liaison téléreport entre le CCPI et le coffret de comptage.

Les travaux suivants sont réalisés par vos soins :

- travaux de maçonnerie pour encastrement du CCPI,
- saignée pour passage de câbles,
- reprise des revêtements de façade,
- raccordement de l'Installation en aval du Point de Livraison,
- fourniture et pose de caniveaux.

3. Contribution au coût du raccordement

3.1. Modalités générales

Le montant de votre contribution dépend des informations que vous nous avez fournies et des travaux effectivement réalisés par Enedis.

Variante 1 : raccordement de référence → le Point de Livraison est en limite de parcelle et proposition établie à partir des tableaux de prix

Votre contribution au coût du raccordement de l'Installation a été établie à partir des tableaux de prix du barème. Les montants indiqués dans le barème sont différenciés en fonction de la zone géographique de raccordement dont dépend la commune où se situe votre Installation à raccorder (cette zone est accessible à l'adresse internet d'Enedis : www.enedis.fr).

Votre Installation se situe dans la zone géographique de raccordement [zone raccordement 1, 2, 3 ou 4].

Variante 2 : raccordement de référence → le Point de Livraison est en limite de parcelle et proposition établie à partir du canevas technique :

Votre contribution au coût du raccordement du poste de livraison a été établie sur devis.

Variante 3 : raccordement différent du raccordement de référence → le Point de Livraison est implanté en domaine privé et proposition établie à partir des tableaux de prix :

La part de votre contribution au coût du raccordement de votre Installation correspondant à la partie du raccordement située en dehors de l'emprise de votre établissement, a été établie à partir des tableaux de prix du barème. Les montants indiqués dans le barème sont différenciés en fonction de la zone géographique de raccordement dont dépend la commune où se situe votre Installation à raccorder (cette zone est consultable à l'adresse internet d'Enedis : www.enedis.fr).

Votre Installation se situe dans la zone géographique de raccordement [zone raccordement 1, 2, 3 ou 4].

La part de votre contribution au coût du raccordement de votre Installation correspondant à la partie du raccordement située dans l'emprise de votre établissement, a été établie sur devis et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire.

Variante 4 : raccordement différent du raccordement de référence → le Point de Livraison est implanté en domaine privé, proposition établie à partir du canevas technique :

La part de votre contribution au coût du raccordement de votre Installation correspondant à la partie du raccordement située en dehors de l'emprise de votre établissement a été établie sur devis.

La part de votre contribution au coût du raccordement de votre Installation correspondant la partie du raccordement située dans l'emprise de votre établissement, a été établie sur devis et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire.

3.2. Montant de votre contribution

Le montant de votre contribution s'élève à [Montant TTC à régler] € TTC.

Pour votre information, le montant total HT des travaux de raccordement s'élève à [Montant HT sans réfaction] €.

Les textes en vigueur définissent un taux de réfaction tarifaire correspondant à une prise en charge par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de Transport et de Distribution d'Électricité d'une partie du montant des travaux. La solution retenue pour votre raccordement fixe ce montant à [Montant de la réfaction HT] €.

Il vous est facturé la différence, soit [Montant HT avec réfaction] €, à laquelle s'ajoute la TVA.

Le détail de ce montant figure en annexe 2.

3.3. Montant de l'acompte

Le règlement d'un acompte de [pourcentage acompte]% du montant TTC de votre contribution vous est demandé lors de l'acceptation de la présente proposition, soit [Montant acompte TTC] € TTC.

3.4. Clause de révision de prix

Ce montant est établi dans le contexte réglementaire actuel et aux conditions économiques et fiscales du <date du jour>. Il est ferme et non révisable si l'ensemble des travaux de raccordement à réaliser par le Demandeur sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

Au-delà de cette date, il sera révisé suivant l'évolution des prix du barème de raccordement.

En cas de changement de taux de TVA avant le règlement du solde, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

4. Conditions d'acceptation de la Proposition de Raccordement

L'accord sur la Proposition de Raccordement est matérialisé :

- par la réception d'un exemplaire original, daté et signé, de la présente Proposition de Raccordement, sans modification ni réserve ;
- accompagné du règlement de l'acompte demandé dont le montant figure ci-dessus.

Cependant dans le cas où la commune (ou l'EPCI) qui doit supporter financièrement la contribution au coût de l'extension ne donnerait pas son accord pour les travaux d'extension nécessaires à votre raccordement, votre accord sur la présente Proposition de Raccordement deviendrait nul et non avenu, et les sommes versées vous seraient remboursées intégralement.

5. Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux sont les suivantes :

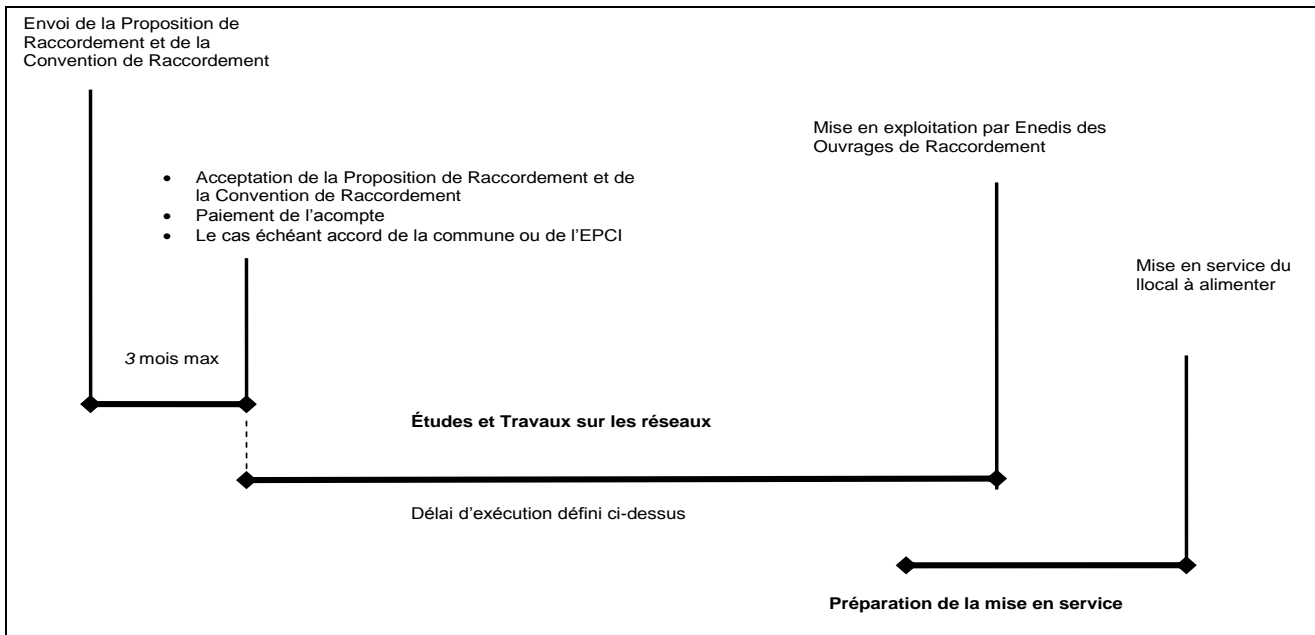
- accord sur la Proposition de Raccordement ;
- réception d'un exemplaire daté et signé des Conditions Particulières de la Convention de Raccordement sans modification ni réserve ;
- le cas échéant, réception de l'accord de la commune ou de l'EPCI pour la prise en charge financière de la part qui lui revient de la contribution au coût de l'extension de réseau ;
- réception par Enedis en temps utile de l'autorisation administrative de construire un réseau ;
- réception par Enedis en temps utile de l'autorisation de voirie ;
- le cas échéant, réception par Enedis en temps utile de la convention de servitude concernant les Ouvrages de Raccordement implantés en domaine privé ;
- le cas échéant, mise à disposition du terrain pour le poste DP ;
- le cas échéant, mise à disposition du génie civil du poste DP ;
- le cas échéant, mise à disposition des voiries (niveaux et alignements) pour la construction du réseau ;
- réalisation des travaux qui vous incombent, et réception par Enedis (confection niche CCPI, mise à disposition d'un local technique, fourniture et pose du fourreau...) ;
- le cas échéant, réalisation des travaux dont la maîtrise d'ouvrage incombe à l'autorité concédante.

Dans le cas où la commune (ou l'EPCI) compétent en matière d'urbanisme ne donnerait pas son accord sur le financement de la part relative à l'extension du réseau nécessaire à votre raccordement, votre accord sur la présente proposition deviendrait nul et non avenu et les sommes versées vous seraient remboursées intégralement.

Nous vous recommandons de conserver les informations relatives à l'identification et la localisation du branchement électrique souterrain sur votre parcelle. Conformément à l'article R. 554-21 du code de l'environnement, ces informations pourraient vous être demandées par les exécutants des travaux que vous seriez amené à réaliser ultérieurement sur votre terrain.

6. Échéancier du raccordement

L'échéancier ci-dessous synthétise les délais nécessaires pour la réalisation des travaux de raccordement.



Le délai prévisionnel de réalisation des travaux est de [\[délai d'exécution\]](#) semaines, à compter de la date de réception de votre accord et sous réserve de l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

Cependant des écarts ayant des conséquences en termes de délai de réalisation des Ouvrages pourront intervenir en cas d'événements indépendants de la volonté d'Enedis. Il en sera ainsi notamment en cas :

- de travaux complémentaires imposés par l'Administration ;
- de retard dans la réalisation des travaux qui vous incombent ;
- de modification des caractéristiques des Ouvrages de Raccordement en cours ;
- d'issue des procédures administratives imposant le changement de tracé et/ou l'emploi de techniques de réalisation particulières ;
- de contraintes nouvelles relatives à la réalisation des Ouvrages de Raccordement résultant d'une modification de la réglementation applicable.

En cas de difficulté, vous serez contacté par l'Accueil Raccordement Électricité Marché d'Affaires (ARÉMA).

7. Modalités de règlement

Les paiements sont nets et sans escompte, par chèque bancaire établi à l'ordre d'Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte est à envoyer à l'adresse suivante :

[Entité réception des paiements]

[SITE] [RUE] [LIEU-DIT]

[CP] [COMMUNE] [CEDEX]

- le règlement du solde, révisé s'il y a lieu selon les conditions spécifiées dans l'article 3.4, est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en exploitation du raccordement. Le paiement est effectué dans les trente jours calendaires suivant la date de la facture, à l'adresse figurant sur celle-ci.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis lui seront dues.

8. Préparation de la mise en service de l'Installation

Pour disposer de l'électricité dans l'Installation, à l'issue de la réalisation des travaux, vous devrez préalablement :

- adresser à Enedis [adresse entité] l'attestation de conformité de l'Installation délivrée par son installateur et visée par CONSUEL si elle est requise par la réglementation,
- payer le solde de la contribution aux coûts du raccordement,
- effectuer une demande de mise en service auprès du fournisseur d'électricité de son choix. La liste des fournisseurs est disponible sur le site <http://www.energie-info.fr/> ou au 08 10 11 22 12,
- signer un contrat permettant l'accès au réseau (CARD, contrat unique, contrat aux tarifs réglementés),
- signer une Convention d'Exploitation avec Enedis,
- fournir le plan de recollement du tracé des Ouvrages de Raccordement situés en domaine privé.

9. Modification de la demande initiale

Cette proposition est établie à titre gratuit. En cas de demande de modification des caractéristiques du raccordement, l'établissement d'une nouvelle proposition fera l'objet d'une facturation sur la base d'un devis.

L'interlocuteur Enedis pour toute question relative à cette proposition, est [Nom prénom ARÉMA] dont les coordonnées sont :

- téléphone : [N° de téléphone],
- mél. : [adresse mél. ARÉMA].

10. Information du Demandeur

La présente Proposition de Raccordement est établie dans le cadre de la procédure Enedis-PRO-RAC_14E disponible à l'adresse internet www.enedis.fr.

Si la présente proposition vous a été envoyée au delà du délai maximal prévu par cette procédure pour la qualification de votre demande, vous pouvez adresser une réclamation écrite au motif de « dépassement de délai d'envoi de devis » à l'accueil raccordement. Si la réclamation est recevable, Enedis vous versera la somme de **100 euros** par virement ou chèque bancaire.

De plus, si la mise à disposition des ouvrages du raccordement n'est pas réalisée à la date convenue, vous pouvez également adresser une réclamation écrite au motif de « dépassement de la date de mise à disposition des Ouvrages de Raccordement » à l'accueil raccordement. Si la réclamation est recevable, Enedis vous versera la somme de **150 euros** par virement ou chèque bancaire.

Enedis vous informe de l'existence de sa Documentation Technique de Référence, de son référentiel clientèle, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La Documentation Technique de Référence et le référentiel clientèle exposent les dispositions applicables à l'ensemble des utilisateurs pour permettre leur accès au Réseau Public de Distribution.

Le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'Enedis qui ne sont pas couvertes par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

L'ensemble de ces documents est accessible à l'adresse internet www.enedis.fr. Ils vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais.

Les versions précédentes des procédures de raccordement sont également consultables à la même adresse.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

Pour toute réclamation sur cette affaire, veuillez écrire au responsable de l'Accueil Raccordement Électricité Marché d'Affaires [adresse ARÉMA].

11. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition, accompagné du règlement précisé à l'article 0.

Nom ou société¹ :

À :

Le :

Signature ou cachet, précédé des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord » :

¹ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Annexe 1 - dossier de demande de raccordement

Le dossier de demande de raccordement est constitué des pièces suivantes :

- formulaire de demande de raccordement,
- éventuellement l'autorisation ou le mandat,
- plan de situation,
- plan de masse.

Annexe 2 - détail de la contribution au coût du raccordement

Travaux de branchement

Libellé article	type	Quantité	Prix unitaire HT (avant réfaction)	Montant HT (après réfaction)	Taux de réfaction	TVA
Branchement coût fixe (CfB)	Tableaux de prix	1				
Branchement coût variable (CvB)	Tableaux de prix	par ml en domaine public				
Branchement domaine privé	Devis	par ml				

Travaux d'extension (valorisation aux tableaux de prix)

Libellé article	type	Quantité	Prix unitaire HT (avant réfaction)	Montant HT (après réfaction)	Taux de réfaction	TVA
Extension coût part fixe	Tableaux de prix	1				
Extension coût part variable	Tableaux de prix	par ml de réseau créé				

Travaux d'extension (valorisation sur devis)

Libellé article	Type	Quantité	Prix unitaire HT (avant réfaction)	Montant HT (après réfaction)	Taux de réfaction	TVA
Frais administratifs	devis					
Frais d'accès au réseau	devis					
Mise en chantier	devis					
Travaux de terrassement	devis	par ml				
Travaux de réseau BT souterrain	devis	par ml				
Branchements	devis	quantité				